



## Prêt argent à particulier et leur sarl

Par **Rav jean**, le **26/11/2017** à **12:09**

Bonjour, pour faire face à des difficultés passagères j'ai avancé de l'argent pour 20ke a des amis et à leur sarl ( je n ai aucun lien capitalistique ). Pas de reconnaissance de dette, j'ai simplement gardé les traces des virements sur leur compte et ceux de leur société . la sarl n'a pas déposé ses comptes aux greffes depuis 2 ans, et il semblerait que les actifs soient vendus.Quels sont les recours pour récupérer cet argent ? Et la procédure. merci

Par **youris**, le **26/11/2017** à **13:14**

bonjour,  
au vu du montant prêté, vous deviez établir une reconnaissance de dettes.  
vous devez faire une mise en demeure à vos emprunteurs de vous rembourser le prêt consenti.  
si cela n'est inefficace vous devez consulter un avocat pour une éventuelle procédure judiciaire.  
les virements prouvent des mouvements d'argent et ne prouvent pas un prêt, ce peut être des remboursements, des dons...  
salutations

Par **Rav jean**, le **26/11/2017** à **18:38**

Merci.  
Dois faire une mise en demeure à chaque individu et à la sarl , ou une seule au gérant de la société ?